



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 10 mai 2017
A 18h30

Présents : M. FRATISSIER Maire, MM. FRANCOIS, CAUMON, FABRIER, Mmes OLLIER, VIGNAL, MAZAURIC, Adjoins, MM HARMAND, GUIBAL, RIGAUD, SABATIER, GARCIA, Mmes NORMAND, SANTNER, VIALA, VIALLA, LEJEUNE, FINO, LETERTRE, Conseillers Municipaux.

Représentés : M.BERTRAND a donné procuration à Mme VIALA.
Mme AIGOUY a donné procuration à M.FRANCOIS.
M.VIVANCOS a donné procuration à M.FRATISSIER.
M.MESSIEZ-PETIT a donné procuration à Mme OLLIER.
Mme LECONTE a donné procuration à M.HARMAND.
Mme EL GHOUGH a donné procuration à Mme VIGNAL.

Absents : M.SPAHN, M.ASDIH.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du 18 avril 2017 est soumis à l'approbation des élus. **Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.**

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'instance délibérante de rajouter une question supplémentaire et deux questions déjà validées au précédent Conseil mais qui comportaient des erreurs de transcription:

- Acquisition au Département du Gard de délaissées après l'aménagement de la RD4E
- Dénomination voie de la gendarmerie
- Demande de subvention – réserve parlementaire – Travaux sur le réseau pluvial – Le Devois.

Objet 1 : Subvention – Association des commerçants le Grand Ganges

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention de 4 000 € à l'association des commerçants « le Grand Ganges » pour l'organisation des animations de l'été (Salon de l'auto, mardis de l'été ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 4000€ à l'association des commerçants « le Grand Ganges » pour l'organisation des animations de l'été 2017.

Objet 2 : Subvention exceptionnelle - Le Judo Club Gangeois Kaly

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € au Judo Club Gangeois Kaly pour l'organisation du **Tournoi de judo des 4 racines**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400€ au Judo Club Gangeois Kaly pour l'organisation de leur tournoi annuel 2017.

Objet 3: Subvention –Comité des fêtes

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 10 000 € pour l'organisation et l'animation des trois soirées de la fête votive du 14 juillet.

Le versement de cette subvention s'effectuera en deux temps :

- ✓ 50% avant la manifestation
- ✓ Le solde après la manifestation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 10 000 € au Comité des fêtes, pour l'organisation et l'animation des trois soirées de la fête votive du 14 juillet 2017 dans les conditions prévues ci-dessus.

Objet 4: Subvention –Association Teuf-Teuf

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Fête ce qui te plaît » qui se déroule sur 4 soirées les vendredis 16 et 23 juin, le vendredi 30 juin et samedi 1er juillet, portée par l'association Teuf-Teuf en partenariat avec la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention d'un montant de 12 000 € à cette association.

Le versement de cette subvention s'effectuera en deux temps :

- ✓ 50% avant la manifestation
- ✓ Le solde après la manifestation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 12 000€ à l'association Teuf-Teuf pour l'organisation de la manifestation « Fête ce qu'il te plaît » dans les conditions prévues ci-dessus.

Objet 5 : Création d'une enveloppe pour l'opération « façades »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une enveloppe d'un montant de 5 000€ pour le financement de cette opération qui sera mobilisée au fur et à mesure des demandes des particuliers.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'une enveloppe d'un montant de 5 000€ pour le financement de cette opération.

Objet 6 : Demande de subvention-Conseil départemental –Projet Rues de Barrys et Font des Barrys

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil Départemental est un partenaire financier essentiel dans les investissements que la commune réalise.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre du FAIC pour l'opération de réhabilitation des rues des Barrys et font des Barrys pour un coût HT de 218 000 € sur le budget principal

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Conseil départemental : 25 %
- Autofinancement : 75 %

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à

- ✓ Solliciter l'aide du Conseil Départemental
- ✓ signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental et à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

Objet 7 : Demande de subvention-Conseil départemental –Projet aménagement accès à la future gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil Départemental est un partenaire financier essentiel dans les investissements que la commune réalise.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir un soutien financier pour la création de réseaux (196 473.50 € HT) et voiries (169 988 € HT) pour l'accès à la future gendarmerie .Ce projet de création d'une gendarmerie est un projet structurant pour notre territoire.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Conseil départemental : 30%
- Etat : Programme 122 action 01-concours spécifiques et administration travaux d'intérêt local : 5%
- Autofinancement : 65 %

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à

- ✓ Solliciter l'aide du Conseil Départemental
- ✓ signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental et à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

Objet 8 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs ainsi :

Suppression :

- ✓ 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- ✓ 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Création :

- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- ✓ 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Objet 9 : Emplois saisonniers et occasionnels

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.
- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs
- à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins tels que précités.

Objet 10 : Conseil Départemental de l'Hérault –Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil que des recettes provenant du produit des amendes de police sont réparties entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

- ✓ ***Rues des Barrys et Font des Barrys***

Les travaux envisagés permettront d'assurer un cheminement piéton afin d'améliorer nettement la sécurité. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **35 000 € HT**.

✓ **Rues des Maquisards et Ferdinand Paloc**

Dans le cadre de l'aménagement de ces 2 rues (réseaux, et voirie) il est prévu un aménagement sécurisé des cheminements piétons .Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à **213 000 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations telles que présentées ci-dessus.

Objet 11: Validation de programmes d'actions année 2017 - ONF pour la forêt communale

Monsieur le Maire rappelle que l'ONF intervient sur la forêt communale : le Palus et Devois de Bannes, 91ha 84 a. Chaque année l'ONF fait un bilan des actions menée n-1 et propose des actions pour l'année N.

Pour 2017, l'ONF propose :

- ✓ **Programme annuel de travaux** : proposition d'une mise en place d'une signalétique spécifique indiquant que la forêt est communale
- ✓ **Activités de surveillance** : poursuite des activités de surveillance sanitaire, foncière, DFCI, et lois de protection de la nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les actions pour l'année 2017 telles que présentées ci-dessus.

Objet 12 : Servitudes de passage - réseaux électriques - Convention ENEDIS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer deux conventions de servitudes au profit d'ENEDIS, qui permettent de constituer une servitude de passage des ouvrages du réseau électrique, sur les parcelles cadastrées :

- 1) AH 606 pour l'alimentation BT du bâtiment de la SCI SCT - Dossier DB25/018935
- 2) AH 545 et AH 578 pour l'alimentation BT du bâtiment du jeu de boules- Dossier DB25/018180

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les deux conventions de servitudes au profit d'ENEDIS pour constituer une servitude de passage des ouvrages de réseau électrique sur des parcelles communales.

Objet 13 : Acquisition au Département du Gard de délaissés après l'aménagement de la RD4E

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'acquisition au Département du Gard à titre gratuit des parcelles cadastrées AD 577, AD 579 et AD 580 d'une superficie totale de 1 658m², constituant des délaissés après l'aménagement de la RD4E.

Le Conseil Départemental du Gard a déjà délibéré dans ce sens le 16 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine à l'unanimité l'acquisition au Département du Gard à titre gratuit d'une partie des parcelles cadastrées AD 577, AD 579 et de la totalité de la parcelle AD 580 d'une superficie totale de 1 658 m², constituant des délaissés après l'aménagement de la RD4E.

Objet 14 : Dénomination voie de la gendarmerie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la création d'une nouvelle voie pour desservir la future gendarmerie, il est nécessaire donner un nom à cette rue, il est proposé la dénomination : *la rue du Fanabrègue*.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dénomination de la nouvelle voie desservant la future gendarmerie : **rue du Fanabrègue**.*

Objet 15 : Demande de subvention – réserve parlementaire – Travaux sur le réseau pluvial – Le Devois.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Monsieur Navarro, sénateur de l'Hérault a décidé d'accorder, au titre de sa réserve parlementaire 2017, une aide financière d'un montant de 14 000 € pour un projet d'investissement de la commune.

Cette subvention sera sollicitée pour le financement de la réalisation de travaux sur le réseau pluvial de la zone le Devois, travaux nécessaires afin de sécuriser la zone en cas de fortes pluies (épisode cévenol). Le montant prévisionnel s'élève à 55 500€ HT.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De solliciter une aide financière pour la réalisation de travaux sur le réseau pluvial de la zone le Devois au titre de la réserve parlementaire pour 2017,*
- *De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.